



CONSEIL
PATRIMONIAL
DE FAMILLE

— L'Excellence Patrimoniale —

Le label Conseil Patrimonial de Famille (CPF) est aujourd'hui soutenu par le syndicat professionnel CNCEF dont il représente un des bureaux. La CNCEF apporte un soutien opérationnel au label (compte bancaire, ressources humaines, locaux).

Section - Conseil Patrimonial de Famille

Appel de cotisation 2019

Identification de l'adhérent :

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

Cotisation:

Membre de la CNCEF : 500 €

Membre d'autres associations CIF : 650 €

La cotisation est immédiatement exigible, par chèque ou virement à l'ordre de la CNCEF.

Un reçu vous sera envoyé à réception du dossier d'adhésion et du présent règlement.

Fait à : le :

Nom et Prénom du représentant légal

103 Boulevard Haussmann – 75008 Paris

Tel : 01 56 26 06 01 – Fax : 01 56 26 06 03 – www.cncef.org – contact@cncef.org

CNCEF Syndicat Professionnel créé en 1957 – Loi du 21 mars 1884, du 12 mars 1920 et suivantes – Siret : 332 689 876 00032 – Code NAF : 9412 Z